

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au

Bureau du Journal du Lot

se patent d'avance

Annonces... 25 c la ligne
Réclamations... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

l'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)	Paris..... — Départ.	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	8h41	5h49	7h40	7h45	9h40	10h30	14h30	7h30	9h30	5h25	7h50
Mercuès..... —	5 26	12 47	5 55	9 59	6 44	9 57	8 36	10 30	14 30	7 37	9 37	5 37	7 57	7 57
Parnac..... —	5 39	1 7	6 7	10 58	5 46	11 6	6 50	1 45	5 46	7 50	9 49	5 53	8 10	8 10
Luzach..... —	5 47	1 20	6 16	7h48	3h30	7h34	8 36	5 46	—	8 2	9 57	6 7	8 19	8 19
Castelfranc..... —	6 3	1 43	6 37	10 58	5 46	11 6	—	—	—	8 11	10 6	6 20	8 28	8 28
Puy-l'Évêque..... —	6 17	2 »	6 49	3 28	4 18	—	—	—	—	8 30	10 20	6 43	8 46	8 46
Duravel..... —	6 27	2 44	6 58	9 34	—	—	—	—	—	8 44	10 32	7 2	9 »	9 »
Soturac Touzac..... —	6 37	2 27	7 7	9 42	—	—	—	—	—	8 55	10 41	7 18	9 11	9 11
Fumel..... —	7 1	2 44	7 19	7 15	12 42	7 53	—	—	—	9 7	10 52	7 35	9 23	9 23
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 8	2 51	7 26	12 39	4 39	3 4	5h50	2h	3h10	9 25	11 8	7 54	9 41	9 41
Monsempron-Libos. — Départ.	—	—	—	—	—	—	7 15	2	7 31	—	—	—	—	—
AGEN..... — Arrivée.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
AGEN..... — Départ.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
BORDEAUX..... —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
PÉRIGUEUX..... —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Monsempron-Libos. — Arrivée.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Monsempron-Libos. — Départ.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Cahors, le 11 Août 1874

M. de Bismarck, dans sa haine contre la France, vient de commettre une faute. Espérons que ce ne sera pas la dernière. Il a voulu intervenir dans les affaires d'Espagne. Or, le gouvernement anglais n'est pas de cet avis. On verra plus loin, à cet égard, un extrait du discours que la Reine Victoria a prononcé à la clôture du Parlement.

Tout cet échafaudage Allemand, appuyé sur la force militaire au dedans et sur la force révolutionnaire au dehors, s'ébranle déjà sur beaucoup de points. Le peuple catholique de l'Allemagne résiste aux menaces de l'opresseur; et, dans les pays étrangers, c'est en vain, que les révolutionnaires prêchent la destruction du catholicisme. On commence à comprendre qu'ils sont à vrai dire les compères de M. de Bismarck, les uns sans le savoir, les autres en le sachant trop.

Pour tous les observateurs impartiaux, l'Eglise grandit dans cette lutte, où elle apporte l'avenir de la foi qui ne recule jamais devant la persécution. M. de Bismarck a si bien fait que le catholicisme devient, pour tout Français, une question de nationalité et de patriotisme. On a pu nous prendre l'Alsace et la Lorraine. Le grand vainqueur est vaincu à l'avance, le jour où il ose entreprendre de combattre notre Dieu.

Revue des Journaux

Presse

M. Arthur Loth consacre dans l'Univers, à la politique du duc Decazes, politique que n'a cessé de défendre la Presse, un article qui peut se résumer en trois objections principales :

M. le duc Decazes suit la politique de M. Thiers.

Cette politique n'est ni haute, ni fière. Il eût mieux valu rompre avec toutes les puissances et avoir le courage de suivre une politique d'absolu isolement.

L'Univers nous étonne en s'étonnant que M. le duc Decazes suive la même politique que M. Thiers. Lorsque le lendemain du 24 mai, M. le duc de Broglie a pris possession du ministère des affaires étrangères, il a adressé à nos représentants à l'étranger une circulaire dans laquelle était affirmée la nécessité de suivre dans nos relations extérieures la ligne de conduite indiquée et tracée par M. Thiers. C'est pour sa politique intérieure, qu'a été renversé le prédécesseur du maréchal, écrivait alors le vice-président du conseil.

En prenant possession du ministère du quai d'Orsay, M. le duc Decazes n'a pas tenu un autre langage. Si donc nos contradicteurs s'étonnent de le voir suivre la même ligne extérieure que s'était prescrite M. Thiers, nous sommes surpris qu'ils n'aient pas manifesté leur étonnement dès le 25 mai 1873.

Si notre politique n'a pas la hauteur ni la fierté qu'a eues souvent dans le passé la politique de la France alors qu'un Louis XIV ou qu'un Napoléon I^{er} était maître de ses destinées, c'est assurément fort regrettable. Mais le gouvernement actuel ne saurait être rendu responsable d'une situation qu'il n'a ni préparée ni faite. Ce n'est pas lui qui a créé le mal; c'est lui qui est chargé de le guérir.

Nous l'avouons, nous serons plus embarrassés pour répondre au troisième reproche adressé par notre adversaire de l'Univers. Car, ce qu'il regrette que le gouvernement n'ait pas fait après nos désastres, nous le regrettons aussi. Nous, comme notre confrère ultramontain, nous aurions voulu en 1871 qu'on poussât la politique de recueillement jusqu'à la politique d'isolement. L'Europe s'était montrée à notre endroit d'un égoïsme odieux. Nous aurions peut-être dû, sous prétexte d'embarras financiers, supprimer nos ambassades, rompre toute relation officielle avec l'étranger, vivre chez nous, de nous, sur nous; payer nos dettes et nous désintéresser absolument des choses du dehors.

Nous aurions voulu alors qu'on le fit. On en a jugé autrement. M. Thiers a renoué officiellement avec toutes les puissances. Il a cru peut-être qu'il suffirait pour la France représentée quelque part, pour y être écoutée. Il a pu se convaincre du contraire.

La politique d'isolement absolu étant écartée, nous avons dû nous contenter de la politique de recueillement. Nous mettons nos efforts à la défendre. On nous objecte qu'elle n'est ni très-haute ni très-fière. C'est possible. Mais nous rappellerons à l'Univers le mot de Napoléon I^{er} à Talleyrand qu'on félicitait chaudement de la signature d'un traité de paix glorieux : « J'y suis bien pour quelque chose, ce me semble. »

La diplomatie est destinée à consacrer, à sanctionner l'œuvre des militaires. Quand les guerriers ont des succès, ils en préparent de fort grands aux diplomates. Leurs revers assurent à ceux-ci un rôle peu brillant. C'est sur les champs de bataille que les traités de paix se signent, et on aurait également tort de trop exalter ou de trop accabler les diplomates. Ils ont la mission tour à tour triste ou glorieuse d'enregistrer les décisions de la fortune.

Patrie.

Il y a dans toute la presse radicale de province une inquiétude visible au sujet de l'attitude qu'elle suppose devoir être celle du gouvernement durant les vacances. Au Midi, au Centre, au Nord, dans certains départements de l'Est, un mot d'ordre provenant positivement d'une source parisienne commune accuse plus ou moins formellement le ministère de préparer l'avènement de la monarchie orléaniste. Les feuilles radicales et républicaines délaissent aujourd'hui le bonapartisme et les bonapartistes pour s'occuper des Orléans. Pour elles, « le danger immédiat est là. » L'Orléanisme est le danger qu'il faut cou-

jur.

Une lettre particulière communiquée par un très haut personnage à un de ses collègues, fait part des préoccupations que l'opinion que l'on suppose être celle du cabinet, cause à tout le parti avancé. Les agents de ce parti vont répétant de tous côtés que « la dissolution, quoique non votée, est, par le fait des circonstances, à la disposition du gouvernement, qui n'a qu'à s'y rallier pour obtenir la majorité en faveur de cette mesure. » Et leur conclusion est qu'il importe à la commission de surveillance de suivre avec la plus scrupuleuse attention les errements des ministres, et aux républicains du pays de ne pas perdre une heure pour préparer les prochaines élections départementales et générales.

En un mot, il s'agit pour les républicains plus ou moins avancés de jeter le trouble dans les départements, afin de les empêcher de jouir du calme et du repos que la prorogation a pour but d'assurer au pays tout entier.

M. de Broglie vient de présider la distribution des prix du lycée d'Evreux, et il a prononcé, à cette occasion, un discours où la littérature tient plus de place que la politique et qui, pour cela, n'en vaut que mieux. L'ancien président du conseil a voulu se souvenir qu'il était académicien autant qu'homme politique, et il a parlé aux jeunes gens d'Evreux une langue fine, élégante, autrement agréable que le langage des « orateurs non diplômés, » suivant la mordante expression trouvée hier soir par l'Union. M. de Broglie a fait l'éloge des belles-lettres, « de l'éducation littéraire, qui ne cesse d'entretenir « l'homme de lui-même, de sa valeur et de sa dignité morale, de la dignité dont il est doué, des passions qui l'assiègent, des devoirs qui pèsent sur lui. » Personne, mieux que l'illustre leader du centre droit, n'était autorisé à s'exprimer ainsi, car il prêche autant par l'exemple que par la voix, et ce lettré distingué a rendu, à la « dignité » de la nation, en lui rappelant ses « devoirs » et en maîtrisant ses « passions, » des services que celle-ci n'oubliera pas.

Quand, à la fin de son discours, M. de Broglie a laissé apparaître, comme à regret, l'ombre de la politique, il a dit aux jeunes gens : « Quelle que soit la destinée future de votre patrie, pour la servir, pour la sauver, pour lui assurer le repos après tant de malheurs, ne comptez avec trop de confiance ni sur aucune institution ni sur aucun principe; ne comptez, après Dieu, que sur vous-mêmes, sur le courage que vous saurez déployer, sur les sacrifices que vous saurez vous imposer, sur le dévouement dont vous trouverez la source dans votre cœur. »

Plusieurs journaux blâment fortement l'orateur d'Evreux d'avoir recommandé à la jeunesse de ne compter avec trop de confiance ni sur les institutions ni sur les principes. Pour nous, tout en déplorant que l'esprit du siècle autorise ces pensées et ces paroles empreintes d'une sorte de découragement, nous ne nous sentons pas la force d'adresser aucun reproche à M. de Broglie. Il est trop vrai que les « institutions » et les « principes » ont été renversés en France par l'usage et l'abus des

révolutions; il est trop vrai qu'avant la foi dans des principes qui se dérobent et dans des institutions qui se minent, il faut demander au citoyen de cet âge de fer l'abnégation et le dévouement à la patrie; or, il est plus viril de montrer cette vérité aux jeunes gens que de la leur dissimuler sous des couleurs d'un éclat trompeur et dangereux.

Français.

M. Thiers ne peut voyager comme un simple mortel. Il faut qu'il emporte en voyage le poids de sa grandeur. L'irrésistible enthousiasme des populations républicaines éclate à son passage, et lui rappelle qu'il est sinon dieu, du moins demi-dieu. A son approche, le radicalisme méridional frissonne d'aise! Arrivé l'autre jour à Pau, à 1 heure 35, M. Thiers a été reçu, si l'on en croit l'Indépendant des Basses-Pyrénées, par plus de « deux cents personnes. » Le désœuvrement, et la curiosité en avait sans doute amené plusieurs, mais quelques-unes ont crié : « Vive Thiers! » et il n'en a pas fallu davantage pour causer une douce satisfaction à l'ancien président. Il est monté en voiture avec M^{me} Thiers et M^{lle} Doine et s'est fait conduire à l'hôtel Gassion. Là, de nouveaux groupes l'attendaient; ils l'ont salué, acclamé, et les premières acclamations ayant été agréées, il s'en est produit d'autres. On aurait pu croire qu'allant à Caunterets pour se guérir des suites d'une bronchite, M. Thiers éviterait toute fatigue. Son patriotisme lui a donné des forces. La porte de l'hôtel Gassion a été ouverte à « tout le monde ». La simplicité la plus démocratique présidait à cette petite fête, les premiers qui se présentèrent furent de « jeunes ouvriers ». Malgré la majesté du lieu et la grandeur du personnage qu'ils venaient voir, « Ils se trouvèrent parfaitement à l'aise pour lui exprimer sans façon leur respect et leur sympathie. » Les jeunes ouvriers avaient en les prémices. La vieille tradition démocratique voulait qu'il en fût ainsi. Après eux, « des visiteurs très-nombreux et de tout rang (sic) arrivèrent successivement soit isolés, soit par groupes, sans ordre, sans apprêt, en habit de ville ou en habit de travail, obéissant tous très-visiblement à un mouvement du cœur tout spontané. »

L'Indépendant des Basses-Pyrénées, qui nous donne gravement ces importants détails, rapporte que M. Thiers ne s'est pas contenté de serrer discrètement la main de ses visiteurs : « Il y a eu aussi des entretiens pleins de cordialité, où M. Thiers a épanché toute son âme. » Et l'Indépendant ajoute : « Quelle finesse! quelle bonhomie! quel enjouement! quelle verdeur réjouissante! quel patriotisme ardent dans cette âme si jeune, au contact de certaines idées et sous le stimulant de certaine question! »

Ce n'était là qu'un commencement. « A l'entrée de la nuit », de jeunes commerçants, imitant l'exemple des jeunes ouvriers, ont demandé à être introduits; ils ont apporté « un énorme et magnifique bouquet. » Puis, vers huit heures et demi, une « foule considérable » se dirigea vers l'hôtel Gassion. Le propriétaire de l'hôtel avait « largement » éclairé la galerie du balcon. L'idée pouvait n'être pas mauvaise. On ne voyait qu'un « océan de têtes. » La musique des pompiers se fit entendre, et les

cris de « Vive Thiers ! » éclatèrent avec « une telle furie » qu'il fallut que « celui à qui ils s'adressaient » se montrât à « son balcon » M. Thiers salua : ce furent des acclamations, des vivats, « hommes, femmes et enfants, » tout le monde fit sa partie. L'Indépendant des Basses-Pyrénées termine en rappelant que « trois fois il a fallu que M. Thiers quittât son » repas du soir pour saluer la foule. »

Le Siècle, la République française et les autres journaux de la gauche ont pieusement reproduit le récit de l'Indépendant des Basses-Pyrénées. Le Mémorial des Pyrénées y relève différentes inexactitudes et différentes omissions. « Cinquante personnes ont crié : Vive Thiers ! et vive la République ! Dix ont levé leurs chapeaux en l'air, et c'est alors que M. Thiers s'est montré au balcon de son appartement entre deux candélabres allumés. » Le Mémorial des Basses-Pyrénées rapporte que « à la gare quelques cris de Vive Thiers ! Vive la République ! ont été poussés », et ajoute : « Il y a eu aussi quelques sifflets. » Ceux qui ont sifflé M. Thiers ont eu grand tort : son âge et les services qu'il a rendus devraient le protéger. Mais le malheur de ces sortes de démonstrations qui ont la rue pour théâtre, c'est qu'il s'y mêle toujours beaucoup de grossièreté et de confusion. C'est à cause de cela que d'ordinaire les esprits un peu délicats les redoutent et que les gens bien élevés s'en abstiennent.

Gazette de France.

Notre ligne de défense se trouvant reculée par suite des pertes que l'empire nous a fait subir dans nos provinces de l'Est, il faut établir des lieux de casernement dans des endroits où il n'en existait pas autrefois. En outre, l'effectif réel des troupes sous les drapeaux ayant été porté de 250 à 300,000 hommes, il a fallu augmenter le nombre des casernes et agrandir celles qui existaient.

Avec la loi actuelle sur l'armée, beaucoup de villes où il n'y avait jamais eu de garnison vont en avoir, et celles qui en avaient déjà verront augmenter le nombre des soldats qu'elles logeaient. De là des nécessités de constructions nouvelles ou d'agrandissement des anciennes.

L'administration de la guerre, après une enquête très sérieuse sur la dépense exigée par ces constructions nouvelles, est arrivée à une évaluation de 114 millions. Le plus difficile était de trouver les ressources nécessaires pour payer cette grosse dépense. Il était impossible de la faire supporter par les budgets, qui s'équilibrent déjà à l'aide d'expédients. On ne pouvait pas sans injustice imposer dès aujourd'hui à tous les contribuables des dépenses dont certaines villes profiteront seules.

On avait bien songé au compte de liquidation, mais du train dont on le mène, il sera vite épuisé. On n'a pu lui demander que 26 millions à toucher en divers exercices. En déduisant des 114 millions de dépenses prévues 26 millions, il restait 88 millions qu'il s'agissait de découvrir.

Les villes où doivent séjourner les garnisons nouvelles et celles qui devront augmenter l'effectif des troupes qu'elles logent étaient évidemment les premières intéressées aux constructions des casernes et à leur agrandissement.

On s'est d'abord adressé à elles. Les conseils municipaux ont compris de suite les avantages que les localités retireraient des garnisons à divers points de vue, et notamment à celui des intérêts de l'octroi. La plupart se sont empressés de voter des subventions gratuites, qui ont atteint le chiffre de 31 millions. Seules les villes représentées par des conseils radicaux ont ou refusé de voter aucun fonds ou accordé des sommes dérisoires.

Avec les 26 millions du compte de liquidation, les 31 millions des villes, il restait encore, pour parfaire les 114 millions, à trouver 57 millions.

Comme on n'avait pas le choix des moyens, il a fallu se le procurer à l'aide d'un emprunt.

L'administration s'est donc résolue à emprunter le complément dont elle a besoin pour opérer au plus vite la reconstitution des établissements militaires. Mais il a paru que cet emprunt devait se réaliser dans des conditions spéciales. Son produit étant affecté à des travaux dont certaines villes doivent profiter, on s'est adressé à elles de nouveau afin de savoir si elles ne consentiraient pas à faire à l'Etat l'avance des ressources dont il a besoin pour terminer ces casernements. Le chiffre de cet avance serait fixé dans une convention arrêtée entre la ville et le département de la guerre. D'un côté, l'Etat rembourserait aux

communes le montant de leurs prêts, et les crédits destinés au service des annuités seraient ouverts chaque année dans la loi de finances.

Cette combinaison a réussi, le rapport de M. Léon Say ne nous laisse aucun doute à cet égard. L'Assemblée ayant commencé ses vacances le 6, et divers traités devant être signés dans quelques jours avec des villes, le gouvernement a demandé et la commission a proposé de l'autoriser à régler lui-même les divers détails des traités qui seront préparés. Les communes vont s'adresser au crédit. Elles seront exemptes du droit de timbre pour les emprunts qu'elles contracteront. Il est assez probable que dans la situation actuelle du crédit, avec la clientèle de capitalistes dont quelques villes disposent, ces emprunts à 5 0/0 seront très facilement réalisés.

En voyant l'activité avec laquelle l'épargne se jette sur toutes les valeurs garanties par l'Etat, on ne peut pas douter du succès des émissions locales qui auront lieu. Les villes qui ne pourraient pas avoir recours à l'emprunt direct trouveront, à la Caisse des consignations, les fonds qui leur seront nécessaires.

La Caisse des consignations prête aux communes à raison de 5 0/0, et pour une durée maximum de douze années.

Il suffirait, dans le cas d'un emprunt fait à la Caisse, de constater administrativement la somme que la ville a offerte à l'Etat et de délivrer un mandat au profit du ministre de la guerre. Mais ce mode sera l'exception, car les emprunts des villes se combinent avec ceux de l'Etat ; il est impossible que les obligations émises par toutes les villes ne soient pas rapidement souscrites.

A la distribution des prix du Lycée de Besançon, le général duc d'Aumale, commandant le 7^e corps d'armée, a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Appelé par une gracieuse invitation de M. le Ministre de l'instruction publique à présider cette réunion dont le caractère a été si bien marqué par l'orateur que vous venez d'entendre, je suis heureux de pouvoir vous féliciter tous, maîtres et élèves, sur la part de succès que vous avez obtenue cette année dans le concours général et dans les premiers examens d'admission à nos grandes écoles.

Vous avez montré que vous étiez dignes du rang que l'équité du ministre a restitué à ce lycée. Vous persévérerez dans cette voie ; vous irez plus loin encore, et vous ferez en sorte que cette ville de Besançon soit toujours un centre de fortes études, que cette terre de Franche-Comté reste, comme par le passé, féconde en capitaines, en philosophes et en savants.

Parcourez, jeunes élèves, la liste de vos devanciers, liste ouverte, il y a soixante-dix ans ; vous y trouverez bien des noms illustres ou justement honorés dans le barreau et dans nos Assemblées, dans l'industrie, dans la science ou dans les armes. Parmi tant de noms qui m'ont frappé, je vous citerai l'éminent physicien Pouillet, mon ancien maître, le plus disert professeur qu'on pût entendre ; je vous citerai mon vaillant ami, le général de Cisse, aujourd'hui ministre de la guerre, et celui qu'une haute distinction nationale vient de signaler à la reconnaissance de tous, Pasteur, qui a su appliquer la science et le génie aux progrès de l'économie agricole et domestique.

Cette liste était dans mes mains, il y a peu de jours. Après avoir traversé vos belles montagnes de la Franche-Comté, qui, soit dit en passant, ne sont pas assez connues et mériteraient d'être plus souvent visitées, je descendais du fort des Rousses et je traversais un coin de la Suisse. Mes yeux s'arrêtèrent sur un des édifices publics du canton de Vaud. J'y lus cette mâle devise de nos bons voisins et amis de Lausanne : « Liberté et patrie, » et je pensais à vous, mes jeunes amis ; car cette devise sera aussi la vôtre.

Sous quelque étoile que le ciel vous ait fait naître, quels que puissent être, à l'égard de chacun de vous les caprices du sort, quelles que soient les diverses carrières que les uns ou les autres vous embrasserez, vous vous souviendrez que c'est par le travail assidu que vous pourrez bien mériter de la patrie, que vous pourrez dignement la servir.

Vous vous souviendrez que pour exercer, pour conserver les droits qui appartiennent aux citoyens d'un pays libre, ce que vous serez bientôt et ce que, plaise à Dieu ! vous resterez toujours, vous vous souviendrez que pour conserver à votre pays ce grand bien, la liberté, il vous faut observer toujours, l'austère et saine loi du devoir. Les droits et le devoir sont inséparables, et l'histoire, dont l'un de vos maîtres vous rappelait tout à l'heure quelques traits saisissants, l'histoire vous montre que qui néglige son devoir devient peu soucieux de ses droits. Le sentiment du droit s'étiolle et s'efface quand il n'est plus justi-

fié, nourri, fortifié par la constante pratique du devoir.

Voilà l'enseignement que vous devez puiser dans les leçons de la religion, dans les conseils de vos maîtres, dans la lecture de l'histoire, dans l'étude de ces modèles inimitables que l'antiquité nous a laissés. et jusque dans les recherches de la science qui peuvent inspirer à l'esprit et au cœur une sorte de probité mathématique, donner à la conduite une rectitude aussi précise qu'un théorème de géométrie.

Cette double loi du travail et du devoir, nous lui sommes tous soumis. Vous en faites l'apprentissage sur les bancs du lycée ; vous la mettez en pratique lorsque tous vous passerez dans les rangs de l'armée.

On a quelquefois appelé le service militaire « l'impôt du sang, » c'est une belle expression ; ce n'est pas une idée juste. A prendre ces mots au pied de la lettre, on ferait du déserteur un banquierotier. Non, ce n'est pas une dette que vous paierez quand vous quitterez vos classes pour mettre le fusil à l'épaule ou pour enfourcher le cheval de guerre.

C'est le premier, le plus saint des devoirs que vous remplirez, le devoir de défendre la patrie, cette France qu'il faut aimer d'autant plus qu'elle a, hélas ! plus souffert.

Et c'est l'école de l'honneur que vous trouverez au régiment.

Honneur ! Patrie ! Liberté ! Travail et Devoir, grands mots qui font vibrer vos cœurs parce qu'ils répondent à des sentiments plus grands encore, sentiments dont vous avez le germe, et qui se développeront, se fortifieront chaque jour, je l'espère, j'en suis sûr.

Informations

Le Journal du Havre vient de se voir retirer la vente sur la voie publique pour avoir publié, dit l'arrêté, contre S. M. l'impératrice d'Autriche « un article empreint d'un esprit de dénigrement des plus regrettables à l'égard de la souveraine d'un pays ami. » Il était réservé à notre triste époque de voir un journal assez oublieux de toute convenance pour outrager une souveraine qui nous fait en ce moment l'honneur d'être l'hôte de la France — de la France naguère réputée en pareil cas pour son hospitalité, sa politesse et son respect.

Il y a quelques jours, un journal anglais dévoué au ministère, le Standard, écrivait ces deux lignes, un peu perdues dans un article plus long : « Devant les puissances étrangères, les carlistes possèdent des droits égaux à ceux des républicains. » Si le monde politique n'a pas relevé ces mots, ils n'ont pas été perdus pour le monde diplomatique, où on le considère comme étant « la pensée même » de M. Disraeli et, par conséquent, ayant la portée la plus haute.

Le parlement anglais a été clos, le 7. Le discours de la reine d'Angleterre, ne contient qu'un passage intéressant au point de vue international. C'est celui-ci :

Je déplore profondément la continuation en Espagne de troubles qui forment une exception avec la tranquillité générale de l'Europe, mais tout en désirant ardemment le rétablissement de la paix et de l'ordre civil dans ce pays, je crois que ce résultat sera plus sûrement amené par une abstention sévère (rigid) de toute intervention dans les affaires intérieures d'un Etat ami et indépendant.

Ce paragraphe est évidemment une réponse aux bruits d'intervention prussienne qui ont couru dans ces derniers temps. La Couronne a tenu à bien dire que les tentatives de M. Bismarck n'auraient ni son appui ni même son approbation. Ce langage plus précis que ne l'est ordinairement le langage des discours du trône ne paraît pas, d'un autre côté, indiquer que le cabinet de Saint-James soit très disposé à reconnaître le gouvernement de Serrano. Par cette reconnaissance, en effet, le gouvernement anglais semblerait s'écarter de cette abstention sévère, rigide, qu'il garde et recommande aujourd'hui.

Voici une fort plaisante annonce que la Fronde affirme avoir textuellement empruntée à un journal allemand. Si elle l'a inventée, elle n'en a que plus de mérite :

Aujourd'hui, à neuf heures du matin, Dieu Notre-Seigneur, retirant de son comptoir, 3, rue du Fossé-les-Teinturiers, le bijoutier Sebald Michel Illmayer, l'a appelé dans un monde meilleur. Sur sa

tombe pleureront sa veuve, nommée ci-dessous et ses deux filles, Hulda et Emma, dont la première a été mariée naguère avec une forte dot, comme on a pu le voir dans les colonnes de ce journal ; l'autre est encore à se marier. L'enterrement aura lieu demain, en présence d'une foule sympathique.

La veuve désolée, Veronique Illmayer, née Setzer.

P. S. Les affaires de notre commerce ne seront pas interrompues, seulement il changera de local dans trois semaines et sera transporté, 4, rue de l'Envoi, notre propriétaire ayant voulu augmenter le loyer, même du vivant du pauvre défunt.

Une intéressante observation du *Moniteur universel* :

M. Thiers est un grand génie financier. Après les matières premières, son triomphe a été la loi sur les allumettes. Le plus illustre et le plus récent des républicains a voulu, comme chacun sait, créer un monopole d'Etat avec la fabrication des allumettes chimiques, sans songer que nos traités de commerce avec plusieurs puissances européennes, assurent à cet article, à des droits très-modérés, la libre entrée sur notre territoire. Mais rien n'y a fait. On a indemnisé les fabricants d'allumettes à gros deniers, et l'Etat s'est mis à fabriquer. On voit ce qui arrive : Des industriels auxquels de fortes indemnités ont été allouées, pour cesser leur fabrication en France, n'ont eu qu'à se transporter sur la frontière, d'où elles continuent à écouler leurs produits sur notre territoire, à l'abri des traités internationaux, destructifs du monopole que M. Thiers a voulu exiger.

Les feuilles radicales prétendent que le gouvernement serait décidé à ne plus user des moyens de répression dont il dispose à l'égard de la presse. Les déclarations récentes faites par le gouvernement ne permettent pas de considérer cette nouvelle comme exacte.

Le citoyen Gaudissart — qu'il ne faut pas confondre avec l'illustre — a été élu dimanche dernier député de la Martinique, en remplacement de M. Pory-Papy. On ignore encore à quel chiffre de voix ce candidat a dû son succès. Mais de trop nombreux précédents sont là pour nous dire combien ce chiffre a dû être dérisoire. Nous nous sommes bien des fois élevés contre ces élections des colonies, bien des fois nous avons fait ressortir la parfaite inutilité de députés qui en réalité ne représentent rien ni personne.

On écrit de Châtel-Montagne au *Républicain de l'Allier* la curieuse lettre suivante :

« Depuis longtemps j'entendais parler de la singulière entreprise qu'ont faite deux individus de Droiturier de chercher un « trésor » à Villefort, commune de Châtel-Montagne. J'ai voulu m'assurer par moi-même de ce que pouvaient bien être ces recherches, et je suis allé rendre visite à ces futurs millionnaires. J'ai vu des choses si étranges et entendus des propos si fantasques, que je ne puis résister à la tentation de les livrer au public en empruntant les colonnes de votre estimable journal.

« Villefort est situé dans une gorge pittoresque, entre Châtel-Montagne et Saint-Nicolas ; c'est un vieux château ou plutôt l'emplacement d'un vieux château, détruit du temps des camisards et des dragonsnades. Des bruyères, des ronces, des noisetiers, des hêtres occupent la place de l'ancien manoir féodal, dont, au reste, il ne subsiste aucunes ruines, si ce n'est quelques fossés presque comblés.

« C'est là que, poussés par je ne sais quelle folie, deux septuagénaires cherchent depuis vingt mois un trésor qui n'existe que dans leur imagination. Ils ont ouvert une tranchée circulaire en forme d'entonnoir dans des rochers de granit que nul mortel avant eux n'a remués ; ils se livrent à un travail qui n'a de précédent que dans les aventures romanesques des chercheurs d'or de l'Amérique.

« Avec leur permission, je descendis par une échelle au fond de leur trou, et, comme il va, en se rétrécissant par la base, à 10 mètres environ de profondeur ils ont établi une nouvelle tranchée, en forme de souterrain, presque perpendiculaire à la première. C'est là que je les trouvai. Le sentiment que j'éprouvai fut un sentiment de frayeur, en voyant la voûte de leur galerie composée de blocs de granit qui peuvent à chaque instant se détacher et les écraser, car elle n'est étayée que par des bouts de bois gros comme des bâtons.

« — Eh bien ! mes amis, leur dis-je, votre travail s'avance ?

« Mais oui, Monsieur, nous espérons cette semaine arriver au trésor. Vous voyez, au reste, les marches de l'escalier, me dit le chef, le père Gervais, en me montrant les assises des rochers qu'ils avaient déplacés.

« Très-certainement, répartis-je, ce sont là des marches d'escalier.

« Ah! ah! vous comprenez; vous n'êtes pas comme ces tas d'imbeciles qui viennent se moquer de nous et nous disent que nous avons perdu la tête.

« Mais, qui vous dit qu'il y a là un trésor? »

« C'est notre secret. D'ailleurs, la nuit, l'esprit qui le garde nous appelle, et crie sans cesse : « Trésor! trésor!... »

« De quel esprit parlez-vous? »

« Eh bien, voici, vous avez l'air d'un brave homme, je vas vous le dire : Il y a cinq cent vingt-trois ans, M. et Mme de Villefort, leur fils et un cheval entrèrent dans une grande chambre qui est là-dessous pour y ranger 14 millions! oui, 14 millions!... Mais, au moment de sortir, la porte se referma, la porte que nous cherchons; ils y moururent, et leurs âmes ou esprits gardent l'argent et souffrent. C'est moi Gervais, qui dois les délivrer; avant d'entreprendre ce travail, pour eux j'ai fait treize mois de pénitence; et en entrant dans le trésor, j'allumerai un cierge béni que j'ai là tout exprès, je jetterai de l'eau bénite, et, après avoir conjuré les esprits, je prendrai possession des 14 millions.... »

« Ah! voyez-vous, ajouta l'autre, c'est que le père Gervais en sait long, allez! il en sait plus long qu'un curé... »

« J'étais aburi d'entendre sérieusement débiter des paroles si insensées, et que je rapporte textuellement.

« Je cherchai à détourner les vieillards d'une entreprise si peu raisonnable, mais ils ne me répondirent plus; ils se fâchèrent et se mirent à continuer leur travail en silence.

« Par quoi sont poussés ces deux pauvres fous pour être venus de cinq à six lieues remuer ces rochers? Depuis vingt mois ils travaillent de toutes leurs forces, dépensent leurs économies et le peu de bien qu'ils possédaient; ils logent dans une mauvaise maison percée de tous côtés, couchent sur trois poutres de foin pourri et vivent de pain et d'eau.

« Il n'est pas possible de supposer une existence plus misérable, une conduite plus insensée, et, ce qu'il y a encore de plus triste, c'est qu'aucun conseil ne peut les détourner de leur extravagance, et que la femme de l'un d'eux est obligée de se louer pour gagner sa vie. »

Chronique locale et méridionale.

Par décret du 4 août, M. le Président de la République a promu au grade de Commandeur de la Légion d'honneur M. Solacroup, directeur de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans.

Les nombreux amis que M. Solacroup compte dans le département du Lot, apprendront avec un vif plaisir la distinction honorifique dont notre éminent compatriote vient d'être l'objet.

Par décret du 6 août, M. Dunbas, conseiller à la Cour d'appel d'Agen, a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur; 28 ans de service.

COUR D'ASSISES DU LOT

Présidence de M. Cassaigneau.

Audience du 10 août 1874.

Affaire Constant Mare. — Faux en écriture.

Le sieur Pezet, propriétaire à Masclat, avait affirmé au nommé Constant, un corps de domaine. Les premiers termes avaient été payés exactement, mais Constant négligea de payer les termes du 1er novembre 1872 et du 7 janvier 1873. Pezet lui fit signifier un commandement à la date du 3 mars 1873. Le fermier fit opposition et présenta aux magistrats du tribunal de Gourdon, une quittance de 1,200 fr. Sur ce document, après la date et joignant la signature, était écrite en outre la mention explicative suivante : « Douze cents fr.; reçu 800 fr. en avancement pour deux années prochaines ». La quittance était en effet datée du 28 janvier 1872.

Pezet nie énergiquement avoir signé une dé-

charge de cette nature et les experts commis par le tribunal n'eurent pas de peine à reconnaître que la quittance délivrée par Pezet à son fermier après paiement du terme de janvier 1872, avait subi une falsification : le mot Douze avait été, par transformation de lettres, substitué au mot Deux; et la clause finale avait été ajoutée après coup, dans le but d'expliquer par un paiement anticipé, le chiffre porté dans cette quittance.

Devant l'affirmation des experts, Constant a dû s'avouer l'auteur de ces deux altérations.

Le jury ayant rendu un verdict de culpabilité mitigé par l'admission des circonstances atténuantes, Contant a été condamné à trois ans de prison.

Défenseur : M^e Darnal. Ministère public : M. Cicutat, substitut.

Hier, lundi, ont eu lieu à Cambeyrac, au milieu d'une assistance nombreuse et consternée, les obsèques du vénérable maire de la commune M. Bessières, ancien directeur des contributions directes, chevalier de la légion d'honneur, membre de plusieurs sociétés savantes et correspondant de la Société des Etudes du Lot.

M. Bessières était âgé de 80 ans, et il a conservé jusqu'à la dernière heure toute son intelligence. Inutile d'ajouter que cet homme de bien a fait une fin chrétienne, exemplaire comme toute sa vie.

En vertu d'une décision de la Société des Etudes, une délégation de cette compagnie la représentait aux obsèques, et M. Valette, chef de l'Institution Henri IV, directeur trimestriel, a prononcé sur la tombe un discours très-touchant que nous reproduirons avec les détails de la cérémonie dans notre prochain numéro.

Le conseil départemental a décidé que les vacances des écoles publiques du département du Lot s'ouvriront le 1er septembre et que la rentrée aura lieu le 1er octobre.

Les personnes qui désireraient obtenir des emplois de sous-lieutenant à titre auxiliaire dans la réserve de l'armée active et de sous-lieutenant ou lieutenant et de capitaine dans l'armée territoriale devront adresser leurs demandes à M. le général commandant la subdivision territoriale du Lot, à Agen, le 20 août courant, en triple exemplaire.

Les programmes des matières exigées sont déposés au secrétariat général de la Préfecture, où les candidats pourront en prendre connaissance.

LES ÉLÈVES DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES A PARIS.

On lit dans l'Union :

« Nous constatons l'an dernier à pareille époque les grands avantages obtenus par les Frères de la doctrine chrétienne sur les écoles laïques dans le concours ouvert pour les bourses d'externe aux écoles municipales supérieures de Paris.

« Le concours de cette année a prouvé d'une manière plus éclatante encore la supériorité de l'enseignement religieux sur l'enseignement patronné par le conseil municipal.

« Sur les 125 écoles communales de garçons, les laïques en ont eu 78 et les frères 54 seulement.

« 505 élèves ont été inscrits au concours; 233 pour les écoles laïques et 272 pour les écoles chrétiennes, quoique celles-ci aient un nombre d'élèves inférieur à 3,000 environ. 213 élèves ont été admis aux épreuves définitives, 59 pour l'enseignement laïque, et 154 pour l'enseignement congréganiste. Il y avait 185 bourses à donner : les élèves des Frères de la Doctrine chrétienne en ont obtenu 134 et les laïques 48.

« Et il y a ceci de remarquable dans ce concours, que les 20 premiers numéros, sauf le numéro 5, ont été obtenus par les élèves congréganistes.

« Sur les 48 boursiers laïques, 28 sont classés dans la seconde moitié de la liste, depuis le numéro 93 jusqu'au numéro 185. Les cinq derniers numéros 181, 182, 183, 184 et 185 appartiennent aux laïques, comme les quatre premiers appartiennent aux congréganistes.

« Quel plus irréfutable argument peut-on présenter en faveur de l'enseignement religieux? Voilà des résultats que nous offrons à la méditation de nos municipaux, dont la tendresse pour l'enseignement laïque n'a plus d'excuse plausible. »

Les succès ne sont pas moindres en province pour les élèves des frères, qu'à Paris.

Dans le département du Lot, la seule mention bien décernée pendant l'année 1874 aux examens pour les instituteurs, a été obtenue par le jeune Pons, du Pensionnat de l'Immaculée conception de Figeac.

M. Roumanille, le poète provençal vient d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur. Il est après M. Mistral le plus connu des félibres. On sait que tel est le nom des poètes méridionaux, mais quelle est l'origine de ce nom?

Il y a de cela vingt ans, les poètes provençaux qui volontiers, comme les gens du seizième siècle, tiennent séance à table, s'étaient réunis pour festoyer et dire des vers, tout près d'Avignon, sous les ombrages de Fon-Ségugne. Une vieille paysanne, au dessert, vint leur chanter des chansons du pays. La mémoire de la vieille faillit-elle ou bien l'érudition néo-romane se trouva-t-elle en défaut? Toujours est-il que dans une des chansons, nos poètes surpris rencontrèrent un mot, précisément le mot félibre, dont personne d'entre eux ne put déterminer le sens. On plaisanta de l'aventure, on rit : — Eh! félibre! — Bonjour, félibre! Et comme ce petit groupe enthousiaste se cherchait alors un nom et redoutait celui de troubadour, il fut convenu qu'à l'avenir, les poètes provençaux s'appelleraient félibres.

Le Mémorial de la Loire reproduit une nouvelle qui intéresse à un haut degré les régions séricoles.

Les efforts du comte Litta, attaché à la légation italienne de Tokio, au Japon, pour obtenir la complète liberté du commerce des grains ont abouti.

Le conseil d'Etat du Japon a résolu d'abolir les deux timbres et d'en adopter un seul pour tous les cartons indistinctement qu'ils soient destinés à la consommation intérieure ou à l'exportation.

Le nombre des cartons ne sera plus limité; aussi s'attend-on, à Yokoama, à une grande abondance de graines.

On lit dans la Gazette du Languedoc :

Nous croyons pouvoir assurer qu'un arrêté de M. le maire de Toulouse sera prochainement publié, qui rétablira la taxe sur la viande de boucherie.

Nous lisons dans le Journal de Toulouse :

Nous apprenons qu'un arrêté préfectoral a prononcé la dissolution de la Société des ouvriers typographes de Toulouse.

Nous ignorons encore les considérants de cet arrêté.

MERCURIALES.

Table with 2 columns: Item and Price. Items include Froment, Maïs, Seigle, Orge, Fèves, etc. Prices are listed in francs and centimes.

Théâtre de Cahors.

Spectacle du Jeudi 13 août 1874.

Offert au bénéfice de M. Tony Laurent.

Le Supplice d'un Homme, comédie-vaudeville en 3 actes, par L. Thiboust.

Quand j'étais Sous-Lieutenant, chansonnette comique, par M. Tony Laurent.

La Famille improvisée, vaudeville-comique en 1 acte.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 1er au 11 août 1874.

Naissances.

Malaret (Charles), naturel, rue Darnis. — Conté (Justin), rue Portail-au-Vent. — Savy (Léonce-Pierre), rue Rempart. — Conduché (Marie-Laurence), rue St-Pierre.

Décès.

Delpech (Marie), 77 ans, place au Bois. — Guilhaou (Jeanne-Sophie), 76 ans, rue St-Projet. — Vinel (Marie), 42 ans, hospice. — Roques (Jean), meunier, 40 ans, rue Daurade. — Barres (Anne), 62 ans, au coin de Lastié. — Astorg (Jeanne), 58 ans, à Cabessut. — Billières (Marie-Joseph Daniel), 11 mois, rue de l'Evêché. — Plantade (Louis), 80 ans, quai Ségur. — Andurand (Philippe-Marie), ancien magistrat, 79 ans, quai Regourd.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Dépêches Télégraphiques

Madrid, 8 août, midi.

La Gaceta publie le rapport détaillé de la défense de Teruel. Lizarraga et Don Alphonse, à la tête de 13,000 carlistes, ont attaqué sans succès, pendant quinze heures, la place Teruel, défendue par un régiment d'infanterie libérale, les volontaires et la gendarmerie de la ville. Sur l'injonction adressée par Lizarraga, à la garnison et aux habitants, d'avoir à rendre la place, les soldats, les volontaires et la population tout entière ont répondu par un refus formel, déclarant qu'ils préféreraient mourir. Le gouvernement a félicité la population de Teruel.

Bayonne, 2 heures, 25, soir.

Le général carliste Alvarez a surpris la Guardia et fait deux cents prisonniers. Trois canons sont également tombés au pouvoir des carlistes.

Paris, 9 août, 7 h. 20, soir.

L'Union dit que Serrano a notifié aux puissances étrangères son intention de mettre le golfe de Cantabrique en état de blocus.

Elle ajoute que le cabinet de Londres aurait répondu que si cette mesure était prise il reconnaîtrait immédiatement les carlistes comme belligérants.

Le Moniteur publie une dépêche de Rochefort, le 9 août, disant que la canonnière l'Oriflamme a reçu l'ordre de partir le 13 août pour renforcer les croisières françaises à l'embouchure de la Bidassoa, afin d'augmenter la surveillance.

L'arrivée dans le golfe de Gascogne de navires de guerre de diverses nationalités est annoncée.

Paris, 9 août, 11 h. 50, soir.

Rome, 9 août.

La nuit dernière huit chefs de l'Internationale ont été arrêtés à Rome. Quelques arrestations ont été aussi opérées à Florence et dans d'autres localités.

Les documents qui ont été saisis ont fourni la preuve que l'organisation des internationalistes était très-avancée.

Dernière Dépêche

Service spécial du Journal du Lot.

Paris, 11 août, 10 h. 50, matin.

Le maréchal Bazaine s'est évadé du fort Ste-Marguerite, dans la nuit de dimanche à lundi. On suppose qu'il a gagné la pleine mer, et s'est réfugié en Italie. La nuit de l'évasion, le temps était détestable, le ciel sombre, la mer houleuse, le vent violent.

Le Journal officiel dit que le Gouvernement prescrit une enquête pour punir, conformément aux lois, ceux qui ont procuré ou facilité l'évasion.

Bourse de Paris.

Paris, 11 août 1874.

Table with 2 columns: Interest rate and Value. Rates include Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, and 5 p. %.

Annonces

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castille-stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre,

etc., etc.

N° 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux et vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte névralgique et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 19,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n° 62,913.

Valgorge (Ardèche), 19 octobre 1863, La Revalescière est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie.

MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^e, 26, place Vendôme, Paris.

6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

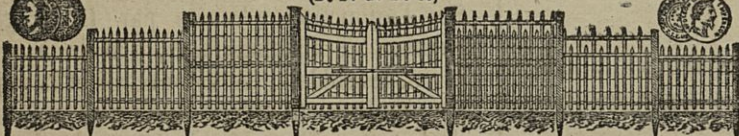
On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Vals. — Sources : Saint Jean, Précieuse, Désirée, Rigolette, Magdelaine, Dominique. Les expéditions directes se font par caisses de 24 et 50 bouteilles, au prix de 15 et 30 fr. Il suffit d'écrire à la Société générale des eaux minérales à Vals (Ardèche). — Détail dans toutes les villes.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Laytou

A VENDRE une grande quantité de Tuiles creuses pour toiture. — S'adresser au bureau de Journal du Lot.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER (B. S. G. D. G.)



COMPTOIR A BORDEAUX CLOTURES DE LA GIRONDE USINE au port de la Souys LA BASTIDE-BORDEAUX

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE. PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 4 fr. 45 c., suivant la hauteur. ÉCRIRE FRANCE. Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrique.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Ordonnées par MM. les médecins. Remplacent, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies, à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

ETABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

A l'Établissement de Vichy, l'un des mieux installés de l'Europe, on trouve Bains et Douches de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. — Tous les jours, du 15 mai au 15 septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinets de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversations et de Billards.

Tous les chemins de fer conduisent à Vichy.

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Ecrire : Administration de la C^{ie} concessionnaire, PARIS, 22, boulevard Montmartre.

A Cahors, chez M. DULAC, pharmacien.

Chez M. VINEL, pharmacien-droguiste.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Feux d'artifices; Lanternes vénitiennes en tous genres.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

AVIS IMPORTANT

EAU DES FÉES

RECOLORATION des CHEUX et de la BARBE

Diplôme de mérite à l'Exposition universelle de Vienne 1873. 10 années de succès.

M^{me} SARAH FÉLIX prévient sa nombreuse clientèle que prochainement la couleur bleue de ses flacons : Eau des Fées, sera changée en couleur ambrée. — La récompense unique qu'elle a obtenue à Vienne est un puissant argument contre la concurrence, et pour éviter les CONTREFAÇONS déloyales et nuisibles, M^{me} Sarah Félix a cru devoir changer la couleur bleue de ses flacons, et les nouveaux, qui seront de couleur ambrée, porteront sa signature incrustée sur les deux côtés.

POMMADE DES FÉES RECOMMANDÉE

Paris, 43, r. Richer, et Parf^{ie} de l'univers.

GARNITURES D'ÉGLISES.



FÊTES VOTIVES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements, Fournitures pour fleurs; Globes ronds et ovales; Couronnes nuptiales et de première communion; Couronnes mortuaires; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine, Vases d'autel et Corbeilles. Sujets religieux

Feux d'artifice, Lanternes vénitiennes, Bouquets pour Fêtes votives.

• EDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETTE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. EDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusqu'en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez EDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Établie à Paris, rue de Grammont, et rue du Quatre-Septembre, 18 ANCIENNEMENT COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie : 118 millions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. BOURCERET (F.), ancien Banquier, propriétaire, Président du Conseil.

ADMINISTRATEURS

M. de Panouse (le Comte de), Propriétaire.

M. Davillier (Henri) Régent de la Banque de France, anc. Président de la Chambre de Commerce de Paris.

M. Lefebvre (Francis), anc. Banquier, ancien Régent de la Banque de France.

M. Mallet (Henri), de la Maison MALLET frères et C^e, Banquier.

M. Hottinguer (le Baron Rodolphe), Banquier, Régent de la Banque de France.

M. de Waru (A.), ancien Régent de la Banque de France.

M. André (Alfred), Banquier, Régent de la Banque de France, membre de l'Assemblée Nationale.

M. Rothschild (le Baron Gustave de), Banquier.

M. Lutscher (André), de la Maison HENTSCH-LUTSCHER et C^e, Banquier.

M. Clause (Gustave), Propriétaire.

M. Demachy, de la Maison F.-A. SEILLIERE, Banquier, Régent de la Banque de France.

M. Vuitry, ancien gouverneur de la Banque de France, ancien Ministre président le Conseil d'Etat.

M. Pillet-Will (le comte), Banquier, Régent de la Banque de France.

M. Denormandie, ancien Président de la Chambre des Avoués, membre de l'Assemblée Nationale.

CENSEURS

M. Moreau (Frédéric), Négociant, Censeur de la Banque de France.

M. Archéacon (Edmond-Alexandre), ancien Agent de Change.

M. Le Lasseur, de la Maison PÉRIER frères, Banquier.

DIRECTEUR

M. ONFROY (J.-S.-L.), ancien Négociant, anc. membre du Conseil Municipal de la ville de Paris.

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE Participation dans les bénéfices de la C^e.

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux Assurés décédés depuis l'origine de la Compagnie. 24,945,448 fr. Arrérages payés aux Rentiers. 124,094,191 fr. Bénéfices répartis aux assurés en cas de décès pour la vie entière. 11,358,052 fr.

Aucune Compagnie n'a distribué une somme aussi importante aux Assurés de cette catégorie.

S'adresser pour les renseignements, à

MM. Bénéch, Cahors; Puel, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap^{te} Planion, à Souillac.